



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS URB-01-01, URB-02-01, URB-03-05 ET URB-05-01

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 8 septembre 2015, le conseil de Ville de Lorraine a adopté la version finale des règlements suivants :

- *Règlement URB-01-01 modifiant le Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme afin d'assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance);*
- *Règlement URB-02-01 modifiant le Règlement URB-02 sur les permis et certificats afin d'assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, ainsi que pour tenir compte du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (règlement de concordance);*
- *Règlement URB-03-05 modifiant le Règlement URB-03 sur le zonage afin d'assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, ainsi que pour tenir compte du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (règlement de concordance);*
- *Règlement URB-05-01 modifiant le Règlement URB-05 de construction afin d'assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance);*

QUE les règlements d'urbanisme URB-01-01, URB-02-01, URB-03-05 et URB-05-01 ont reçu l'approbation de la *MRC Thérèse-De Blainville* le 7 octobre 2015;

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ces règlements en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 7 octobre 2015.

Donné à Lorraine, le 16 octobre 2015

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière



Ville de LORRAINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(article 337 L.C.V.)

RÈGLEMENTS URB-01-01, URB-02-01, URB-03-05 ET URB-05-01

Je soussignée, Sylvie Trahan, exerçant mes fonctions de directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Lorraine, au 33 boulevard De Gaulle, province de Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le tableau d'affichage de l'Hôtel de Ville, le 21^e jour du mois d'octobre 2015, et en publiant une copie dans le journal *La Voix des Mille-îles* – Édition du 21 octobre 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille quinze.

Sylvie Trahan, greffière